

FEN

Congrès de PAU les 12, 13 et 14 décembre 2000

Bernard LEFÈVRE

Le congrès du retour, pour le SNPDEN, depuis les événements qui ont traversé le syndicalisme enseignant français.

...et retour réussi

Le congrès du retour, pour le SNPDEN, depuis les événements qui ont traversé le syndicalisme enseignant français. Pour préserver son unité et aussi avec l'espoir d'une réunification de la FEN que nous souhaitons tous très fort, le SNPDEN avait pris ses distances par rapport à sa fédération tout en conservant des liens réguliers avec les exclus.

C'était un rêve impossible. Après bien des débats sereins et dignes, à la hauteur des enjeux politiques qu'ils engageaient, notre congrès de Toulouse a dû conclure. Il a affirmé dans sa motion 2 (*direction n° 78*, page 57) adoptée par 377 voix pour et 9 contre :

"Sa participation à part entière dans la FEN"

"Sa volonté d'y assumer pleinement ses responsabilités, et d'y exercer ses droits et devoirs"

Il a confirmé par ailleurs son engagement à poursuivre, dans la continuité de ses mandats, le dialogue avec la FSU, et ses syndicats.

Des événements récents ont montré que la mise en œuvre de cette seconde partie de la motion est difficile.

Le congrès de Pau était une occasion d'exécuter la première partie de ce mandat.

Fort d'une délégation de 15 membres, 3 jours durant, le SNPDEN est revenu pour dire et faire valoir ses positions.

Le secrétaire général, Jean-Paul Roux, comme vous pourrez le lire dans son complément au rapport d'activité, a redonné au SNPDEN sa place.

Au nom du SNPDEN, 4^e force de la FEN de par ses effectifs, JJ. Romero s'est exprimé avec conviction, détermination et sans détour sur le rôle que nous entendions tenir.

Applaudi, il le fut.

Quant à la modification de l'article 1 des statuts de la FEN notre mandat du CSN était clair. Nous devions au mieux nous abstenir sur la proposition du BFN du 30 août et au pire voter contre l'amendement défendu notamment par le SE et A&I. Sur cette question, Ph. Guittet a procédé à une explication pédagogique du vote du SNPDEN, fondée sur le chemin syndical du SNPDEN depuis

plus de 7 ans. L'explication a suscité le respect, pour les défenseurs du changement, le soutien des syndicats encore opposés à ce changement. Nous ne sommes pas seuls !

En ce qui concerne notre participation au débat relatif à "la société éducative" nous n'avions pas de mandat. Cependant nous ne pouvions admettre la notion de lycée polytechnique tel qu'il est défini. Si pour certains cela pouvait constituer la nouveauté permettant d'ancrer la réflexion pédagogique sur le lycée, nous, nous savons que ce lycée là existe déjà depuis plusieurs décennies. Ph. Tournier a défendu notre lycée celui qui regroupe la totalité des voies de formation. Sur cette question nous avons obtenu que la discussion soit reprise.

J'ai envie de dire congrès du retour, et retour réussi.

Les relations du SNPDEN avec sa fédération

Intervention de Jean Jacques ROMERO

Le SNPDEN garde intégralement sa capacité d'analyse et d'expression et de présence autonome face aux autorités.

Le SNPDEN est identifié, dès l'entrée dans la profession comme le syndicat qui exprime le mieux, en terme d'analyse du métier, de définition des revendications et d'action, ce qu'attendent nos collègues.

Jean Paul Roux a consacré un moment de son rapport moral à l'évolution des relations du SNPDEN avec la fédération. Quel chemin parcouru en 45 mois. J'ai encore en mémoire quelques réactions lors de mon intervention à Rennes. J'avais

même entendu certains me traiter de jésuite lors de la présentation de la position de mon syndicat. Point n'étais jésuite, point ne le suis ; point non plus ne suis janséniste, ni contemplatif, encore moins extatique. Nous recherchions, ensemble, la meilleure voie pour les personnels de direction.

Il y a eu le congrès d'Issy les Moulineaux, l'intelligence de ce congrès, la clairvoyance des dirigeants de la FEN, au premier rang desquels bien sûr, Jean-Paul Roux, Francis Carrié et Patrick Gonthier, celle d'Hervé Baro, mais aussi

celle de presque toutes les délégations de syndicats nationaux. Ajoutons y aussi celle du bureau national du SNPDEN et nous avons le résultat que vous connaissez.

À son congrès de Toulouse, congrès que nous avons dénommé « le congrès de la maturité », le SNPDEN par 377 voix pour, 9 contre et 7 absentions, a décidé « d'affirmer sa participation à part entière dans la FEN et sa volonté d'y assumer pleinement ses responsabilités, d'y exercer ses droits et ses devoirs. Il a confirmé parallèlement « son

engagement à poursuivre, dans la continuité de ses mandats, le dialogue avec la FSU, et ses syndicats ». J'ajoute pour ces derniers, « quand il le peut ».

Cela signifie que le SNPDEN est un syndicat fédéré à la FEN, qui garde des liaisons de travail avec la FSU et une activité commune avec elle ou ses syndicats quand c'est nécessaire et possible. Cela signifie aussi que notre syndicat participe à la vie de sa fédération, et il est évident que le syndicat, dans la droite ligne de cette décision, reportera ses voix à la fédération aux prochaines élections, mais aussi qu'il garde intégralement sa capacité d'analyse et d'expression extérieure et de présence autonome face aux autorités.

Le SNPDEN est resté entre 1997 et 2000, LE syndicat des personnels de direction. Son taux de syndicalisation s'est encore accru ; il dépasse maintenant le taux des 2/3.

Point éminemment positif, l'adhésion au syndicat se fait de plus en plus tôt. Notre taux de syndicalisation parmi les stagiaires est devenu proche de celui des titulaires alors qu'il était assez nettement inférieur précédemment. Cela signifie clairement que le SNPDEN est identifié, dès l'entrée dans la profession comme le syndicat qui exprime le mieux, en terme d'analyse du métier, en terme de définition des revendications et en terme d'action pour les faire aboutir, ce qu'attendent nos collègues.

Nous avons encore progressé aux dernières élections, celles de 1998, une progression faible (1 %), mais on ne peut espérer progresser massivement lorsqu'on frôle les 75 % des suffrages.

Et le SNPDEN obtient des résultats. Nous avons signé avec Jack Lang, le 16 novembre dernier un protocole d'accord qui partant de nos missions, de la nécessaire définition de ces dernières, de leur indispensable évolution a remis en perspective notre métier et a mis en place une revalorisation substantielle de nos carrières. Ce protocole est important, au delà de nos collègues, parce que cette mise en perspective est peut-être une préfiguration des objectifs que doit se donner le syndicalisme dans la fonction publique.

Ce résultat important du SNPDEN ne doit rien au

hasard. Il est le fruit de 4 ans et demi de travail. A l'interne d'abord ; c'est au congrès de Saint-Malo de 1996 que nous avons décidé de mettre comme projet syndical un statut des personnels de direction de l'an 2000, visant à mieux placer les personnels de direction au confluent du système nécessairement plus décentralisé et du système décentralisé. Les personnels de direction comme représentants du Ministre, donc de l'État - voici pour la déconcentration -, et comme exécutif du conseil d'administration de l'EPL - voilà pour la décentralisation. Nous avons voulu promouvoir un projet syndical visant à mieux définir le rôle pédagogique des personnels de direction, à mieux mettre l'élève au centre, un projet syndical visant à faire enfin des personnels de direction, avec d'autres bien sûr, de véritables cadres du système éducatif, un projet syndical traduisant tout cela en terme de carrière, corps unique, indices, vivier (ouverture du vivier mais aussi ouverture vers d'autres corps - et l'ouverture du vivier n'est absolument pas motivée par des raisons conjoncturelles), etc.

Ce projet, il nous a fallu deux ans pour le définir, pour avancer, pour renoncer à certaines de nos positions antérieures et réaliser sur certains sujets ce que nous avons appelé notre révolution culturelle. Nous avons fait mettre en place la Commission Blanchet, que nous avons voulu ouverte à l'ensemble de ceux qui sont la communauté scolaire, personnels, parents d'élèves, élèves, ou qui participent pleinement à et de notre système, comme les collectivités territoriales. Le temps de l'action a sonné à certains moments, rassemblement à Paris en janvier 1999 de 1 789 personnels de direction dans la grande salle de la Mutualité. C'était tout de même un personnel de direction sur 6 qui était monté à Paris. Notre objectif était pleinement atteint. Puis ce fut pendant un mois le blocage du système en septembre et octobre 1999. Allègre rechignant à ouvrir des négociations. Ce fut enfin la négociation, âpre, parfois tendue, avec ses aléas, le moins important d'entre eux n'étant pas le changement de ministre,

la reprise des discussions avec Jack Lang dès le mois de mai, les conclusions enfin en octobre avec une réunion exceptionnelle de notre Conseil syndical national qui nous autorisait à signer, la signature enfin avec les deux ministres, en présence de Jean-Paul, qui a pris le parole, et de l'ensemble des cadres de notre syndicat. Un protocole qui ne résout pas tout, certes, mais que nous considérons comme une avancée essentielle et une étape non moins importante.

Alors maintenant le SNPDEN est bien dans sa fédération ; il participe comme il l'a décidé au travail de la FEN. Il n'est pas absolument impatient de renoncer à notre appellation historique. Il ne sera vraisemblablement pas loin du dernier syndicat qui le fera. Il a adopté par 68 % des suffrages, 14 % de contre et 18 % d'abstention le rapport d'activité fédéral. C'est un chiffre nettement supérieur à celui des autres votes (environ 10 % de plus), mais surtout, et c'est peut-être là l'essentiel, il a été acquis à l'issue d'un vote par correspondance de l'ensemble des syndiqués et avec un taux de participation de 50 % chiffre jamais atteint, et de très loin.

Il est bien vis à vis de ses syndiqués qui renouvellent sans faille leur confiance à la direction.

Il est bien devant la profession, qui, espérons-le, le renforcera encore lors des élections de 2001.

Il aspire à ce que les personnels de direction puissent faire mieux encore leur métier, par la mise en œuvre des mesures prévues dans le protocole concernant l'organisation des EPLE, mais aussi par l'instauration d'une véritable ARTT et des postes devront être créés, des postes de direction, certes, mais aussi des postes d'ATOSS.

Il aspire enfin à ce que tous les personnels retrouvent le chemin de l'adhésion syndicale, celle de l'adhésion à ce que sont nos valeurs, celle de l'action responsable et pugnace pour faire avancer ce que sont nos demandes et nos exigences communes.

Nous avons voulu promouvoir un projet syndical visant à mieux définir le rôle pédagogique des personnels de direction, à mieux mettre l'élève au centre, un projet syndical visant à faire enfin des personnels de direction, avec d'autres bien sûr, de véritables cadres du système éducatif, un projet syndical traduisant tout cela en terme de carrière.

De la FEN à l'UNSA-EDUCATION : donner du temps au temps

Intervention de Philippe GUITTET

Nous revenons dans notre fédération, la FEN, sans que le débat autour de l'UNSA ait constitué une priorité pour nos militants et même pour les cadres de notre syndicat et cela même si nos sessions de formation mettent cette question à l'ordre du jour, même si beaucoup de nos syndiqués s'investissent dans l'UNSA dans les départements et les régions. Beaucoup savent que les questions fonction publique sont traitées par l'UNSA fonctionnaire.

Peu de nos syndiqués se sont emparés réellement du débat autour de la construction de l'UNSA et de la place de cette dernière dans le champ confédéré à côté de la CFDT et de la CGT

Avant de donner notre position sur la transformation du nom de notre fédération, je voudrais revenir sur notre histoire récente même si elle est quelque peu dissociée de celle de la FEN.

À la suite du conflit à l'intérieur de la FEN, fin 93, comme beaucoup d'autres, le SNPDEN était en CRISE.

Notre bureau national avait explosé : deux listes avaient fait acte de candidature. Fallait-il s'enfoncer dans cette position et risquer la scission ? Ce ne fut pas le choix des cadres du syndicat et des militants parce qu'ils savaient que le syndicalisme des personnels de direction n'y résisterait pas.

Alors très vite pour le congrès de mai 1994 à Poitiers, une liste commune s'est constituée. Ceux qui se sont rassemblés ont eu raison de le faire. Si l'on prend du recul sur les valeurs, qu'est ce qui sépare vraiment JJ. Romero et R. Pierrot, J.-C. Guimard et C. Singevin par exemple ?

Mais cela a nécessité un passage obligé pour accompagner l'ensemble des syndiqués. L'idée qui prévalait alors était que la division syndicale dans l'éducation, n'était pas la meilleure façon d'aller vers l'unité syndicale interprofessionnelle. En cela nous pensions nous aussi nous situer dans la démarche de la FEN de 48. C'est comme cela que nous avons construit nos mandats du congrès de St Malo en 1996.

Nous restions à la FEN, mais nous entreprenions des démarches en direction de la FSU pour une double affiliation ? pour une convention ? un partenariat ? nous ne savions pas trop alors.

La réponse ne viendra d'ailleurs jamais.

Comme l'a rappelé JJ. Romero, nous avons mis fin à cette orientation lors de notre

congrès de Toulouse en mai dernier, où je le rappelle, nous affirmons notre participation à part entière dans la FEN et notre volonté d'y assumer pleinement nos responsabilités et d'y exercer nos droits et devoirs (337 voix pour 9 contre et 7 abstentions).

Notre position de Saint-Malo n'était pas erronée, parce qu'elle a permis de maintenir l'unité de notre syndicat mais elle était certainement irréaliste parce que, bien sûr, après le départ des syndicats qui ont créé la FSU, le fossé ne pouvait que s'approfondir entre les deux fédérations.

La démarche actuelle de la FSU vers le groupe des 10 ne peut bien sûr pas être la nôtre. Les dernières actions du SNES et du SNETAA pour faire capoter le protocole d'accord entre le SNPDEN et les ministres indiquent clairement qu'ils n'ont pas la même conception que nous SNPDEN et FEN, sur la place de l'encadrement dans l'éducation. Cela J.-P. Roux et de très nombreux responsables des syndicats de la FEN l'ont très bien et très vite compris et ce fut la grande intelligence du congrès d'Issy les Moulineaux de ne pas nous mettre au ban de notre fédération.

Alors maintenant où en sommes-nous ? Nous revenons dans notre fédération, la FEN, sans que le débat autour de l'UNSA ait constitué une priorité pour nos militants et même pour les cadres de notre syndicat et cela même si nos sessions de formation mettent cette question à l'ordre du jour, même si beaucoup de nos syndiqués s'investissent dans l'UNSA dans les départements et les régions. Beaucoup savent que les questions fonction publique sont traitées par l'UNSA fonctionnaire, et encore... Le fait que J.-P. Roux soit en même temps secrétaire de l'UNSA fonctionnaire ne facilite pas les choses.

L'importance de l'interprofessionnel est bien sûr comprise, mais bien peu de nos syndiqués se sont emparés réellement du débat autour de la construction de l'UNSA et de la place de cette dernière dans le champ confé-

déré à côté de la CFDT et de la CGT.

Alors bien sûr le chemin qui va de la FEN vers l'UNSA ÉDUCATION ne peut pas être emprunté par les syndiqués du SNPDEN sans cette grille de lecture. Mais nous comprenions la démarche du bureau fédéral qui donnait du temps au temps - même nous voulions nous porter en abstention - en proposant dans l'alinéa 4 de l'article 1 du titre I, le sigle de la fédération est UNSA-Education (FEN) et surtout le projet de motion : si "conformément au compte rendu du BFN une nouvelle dénomination était votée par le congrès, le congrès lancerait un appel aux syndicats nationaux pour qu'ils s'approprient à leur rythme dans leur titre, la dénomination de leur fédération et de leur union"

Or à quoi assistons-nous ?

La commission "vie fédérale" a pris en compte étroitement la proposition d'amendement et d'appel du SE, d'A&I et d'autres syndicats en supprimant l'alinéa 4, en obligeant si on utilise le sigle FEN à le faire cohabiter avec le sigle UNSA-Education. Pire cette disposition est intégrée dans les statuts et fixe des délais, le prochain congrès ordinaire de notre fédération.

C'est une véritable volonté de passer en force contre la maturation différenciée de nos syndicats. C'est une erreur et une faute que ne commettait pas le bureau fédéral. Il est évident que si nous ne revenions pas sur la position de la commission vie fédérale, nous serions obligés de porter la quasi totalité de nos mandats en contre (c'est ce que nous a demandé notre CSN) parce que nous savons que lors de nos prochaines élections professionnelles nous ne serons pas en mesure d'être en conformité avec les statuts même si nous serons bien seuls représentants de l'UNSA fonctionnaire dans le champ des personnels de direction.

Notre projet éducatif

Intervention de Philippe TOURNIER

Pour nous, le moyen de la réforme, c'est le service public

Les nouvelles conditions économiques et sociales imposent, nous imposeront toujours, de réactualiser le cœur de ce qui doit être notre réflexion fédérale : notre projet éducatif.

Les personnels de direction sont prêts à prendre toute leur place dans la réalisation d'un grand projet éducatif qui nécessite de mettre les acteurs devant leur responsabilité, plus qu'on le fait, et de faire appel à leur créativité, ce qu'on ne fait à peu près jamais.

Les transformations nécessaires ne passeront pas que par les bonnes idées de réformateurs éclairés mais peu clairs quand il faut faire. Elles passeront d'abord par la mise en œuvre d'une véritable subsidiarité scolaire : à l'État ce qu'il peut faire, à l'établissement ce qu'il doit faire car il lui faut reconnaître l'espace pédagogique qui lui est propre. C'est pour cela que le SNPDEN défend l'idée d'un conseil pédagogique. Et avec du grain à moudre, que ce soit du grain en plus ou les mêmes grains disposés autrement.

Pour l'essentiel, le projet "pour une société éducative" rejoint nos mandats et notre propre réflexion. C'est avec satisfaction que nous abordons l'hypothèse d'une organisation modulaire des enseignements qu'on doit appréhender comme une voie ouverte vers une meilleure adaptation de nos structures et non une nouvelle usine à gaz. Toutefois, il est

deux points sur lesquels nous souhaitons attirer l'attention du Congrès.

Le premier est l'idée de la création d'un "organe interministériel de certification des acquis" (2.3). Il s'agit là d'une réponse technique, sensée, à un problème ponctuel qui concerne les acquis professionnels. Certes mais en a-t-on pesé toutes les conséquences dont la principale est que, si l'État conserve bien le monopole des diplômes, l'Éducation nationale risque bien de perdre la maîtrise des siens ? Cet organisme sera fatalement conduit à "certifier" nos diplômes - les CAP, les BEP, les Baccalauréats, les BTS - au même titre que ceux d'autres organismes, publics ou non. On peut imaginer une telle architecture mais peut-être cela mériterait-il de l'appréhender plus globalement.

Le second est le projet de lycée polytechnique (2.7.1) auquel, si on ne veut pas lui attirer les railleries suscitées par les conservateurs, il faudrait sans doute trouver un autre nom. Il s'agit de fusionner deux des trois voies de formation du second cycle : la technologique et la professionnelle. Et donc cristalliser, dans son coin, la troisième : la générale. Ne risque-t-on pas surtout de bâtir un système à deux vitesses, où les deux lycées, le général et le polytechnique, recouvriraient surtout des clivages sociaux ? C'est pour cela que le SNPDEN lui préfère tout simplement l'idée de "lycée", d'un lycée où se juxtaposeraient toutes les formes du niveau

V au niveau III, qu'aucun jeune ne devrait quitter sans une qualification.

Pour nous, le moyen de la réforme, c'est le service public.

Tout le monde ne partage pas cette vue, et très au-delà des cercles qui sont habituellement hostiles au service public - ce qui devrait nous alerter - : les épisodes du printemps dernier, les interrogations - dont on a vu, hier, combien elles nous partagent déjà - sur le devenir l'État-nation auquel il est étroitement accolé, pèsent si lourds.

Le concept de société éducative, où tout et tous concourent à l'éducation, ouvre un risque potentiel de dilution de l'identité du service public. Une question se pose donc : en quoi réside son caractère irréductible ? Ce ne sont évidemment ni la gratuité, ni les statuts des personnels qui peuvent le définir : ce ne sont que des conséquences, pas des causes. On a beaucoup évoqué, hier et aujourd'hui, les valeurs universelles dont nous sommes porteurs : si elles sont universelles, c'est donc que, non seulement elles ne parlent pas que le français, mais encore qu'elles sont partagées très au delà de nous. Parmi ces valeurs, il en est une cependant qui, dans la formation, nous semble l'apanage du seul service public : c'est l'égalité.

Oui, mes camarades, dans le monde où nous sommes et tel qu'il est, c'est sur sa capacité à assurer l'égalité que le service public joue sa pérennité.

Les transformations nécessaires passeront d'abord par la mise en œuvre d'une véritable subsidiarité scolaire : à l'État ce qu'il peut faire, à l'établissement ce qu'il doit faire car il lui faut reconnaître l'espace pédagogique qui lui est propre. C'est pour cela que le SNPDEN défend l'idée d'un conseil pédagogique.

Vote des adhérents du SNPDEN sur le rapport d'activité de la FEN

Dépouillement du 4 décembre 2000

Inscrits : 10 142
Votants : 4 886

Blancs ou nuls : 65
Exprimés : 4 821

Pour : 3 275
Contre : 655

Abstentions : 891